

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Gradignan -Secteur Mégevie - Vente d'un terrain de 11 115 m² à l'indivision SCI Mathilde et SCI Mégevie - Décisions



Monsieur FLORIAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibérations n°2005/0946 et n°2005/0259 du 16 décembre 2005 et du 22 avril 2005, notre établissement public a autorisé les cessions aux sociétés IMPRIMERIE BERJON et COVERIS, de terrains d'une superficie respectivement de 4 493 m² et de 2 297 m² afin d'y installer leurs entreprises, l'une spécialisée dans la fabrication d'étiquettes sécurisées et l'autre, spécialisée dans l'étude, la conception et la réalisation de façades vitrées et de verrières architecturales.

Ces cessions ont été entérinées par actes authentiques signés le 1 décembre 2006 et le 29 mars 2005.

Ces sociétés en pleine expansion ont souhaitées se développer en édifiant des bâtiments regroupant des bureaux, des entrepôts et des ateliers.

Par délibérations n°2011/0261 et n°2012/0720 du 29 avril 2011 et du 22 octobre 2012, la CUB a décidé une nouvelle cession à ces 2 entreprises de terrains contiguës aux précédents pour permettre leur extension ainsi que la signature d'une convention de cession concrétisant les engagements des sociétés Berjon et Coveris avec la Communauté urbaine de Bordeaux.

A présent, une nouvelle convention a donc été établie intégrant notamment une actualisation du prix au regard de la réglementation sur la TVA et une modification de la personne morale qui procèdera à l'acquisition.

En effet, la communauté urbaine de Bordeaux a été saisie d'une demande conjointe d'acquisition indivise par Monsieur Michel COLOMBANI président de la SCI MEDEVIE dont le siège social est situé, 11 rue impasse Rodin à Gradignan et par Monsieur Frédéric BERJON, président de la SCI Mathilde, 35 allée de Mégevie à Gradignan, du terrain communautaire enclavé et situé à l'arrière de leurs sociétés, actuellement cadastré sous les numéros 15 et 125 de la section CA pour une contenance d'environ 11 115 m².

Conformément à la loi du 8 février 1995, les services de France Domaines ont été consultés sur cette vente (communiqué n°2013-192V0263)

L'estimation ressort à un prix de 50 €HT le m² avec une marge de négociation de 10%. Il est proposé, au regard des travaux de viabilisation conséquents à la charge des acquéreurs (85 000 € HT)

de fixer le prix de vente à 45 € HT le m², soit pour la surface considérée, un prix de 561 675 euros (en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 61 500 euros).

Le conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le code général des impôts,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil de CUB du 21 juillet 2006

Vu l'avis de France Domaines en date du 1^{er} mars 2013

Vu la convention entre l'indivision SCI Mégevie et SCI Mathilde et la Communauté urbaine de Bordeaux

Entendu le rapport de présentation,

Considérant que

1 - L'indivision SCI Mégevie et SCI Mathilde a formulé une nouvelle demande d'acquérir le terrain composé des parcelles CA15 et CA125 pour poursuivre le projet économique lié à l'extension de ces entreprises.

2 - Il s'agit d'un terrain enclavé ne pouvant être utilisé que par des entreprises mitoyennes,

3 - L'intérêt économique tend à faciliter le développement de ces entreprises en permettant des extensions et ainsi, l'hébergement des partenaires de la société Coveris, notamment la société AQUAGLASS (spécialisée dans la fourniture et pose de parois vitrée pour piscines), et la venue de sociétés connexes à l'imprimerie Berjon (bouchonnier, capsulier) de façon à créer un pôle économique autour du vin.

Décide

Article 1

La cession du terrain non aménagé d'environ 11 115 m² sis Allée Mégevie à Gradignan, cadastrée CA15 pour 5 161 m² et CA 125 pour 5 954 m², est consentie à l'indivision composée par la SCI Mégevie et la SCI Mathilde pour un prix de 561 675 euros (CINQ CENT SOIXANTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE QUINZE EUROS) en ce compris la TVA sur marge d'un montant de 61 500 euros pour la surface considérée (et ce, conformément à l'avis de France Domaines)

Article 2

Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique de vente et toutes les conventions s'y reportant.

Article 3

Les montants de la recette seront inscrits au budget de l'exercice concerné lors de sa perception.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2013

M. NICOLAS FLORIAN